

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2025_097A

Date de convocation :

Le 19 novembre 2025

Date d'affichage :

Le 19 novembre 2025

Fait à Aigondigné,
Le 26 novembre 2025
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDE Laurent représenté par BAUMGARTEN Christian, DOBIOT Philippe représenté par TEXIER Fernando, DIDIER Emilien représenté par TROCHON Patrick

Absents : HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : MARTINEZ Olivier

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2025_097 FINANCES

Délibération 2025_097A : FINANCES

Objet : Décision de vente d'un camion benne poly-benne

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre un camion benne Renault immatriculé EJ-345-YJ (n° inventaire 000455) ;

Considérant que ce véhicule n'est pas adapté aux besoins de la collectivité ;
Considérant que l'offre d'acquisition, formulée par l'entreprise SCAM TPM via BPCE Lease reçue en mairie au prix de 80 400 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la vente du camion benne au prix énoncé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;
- **DIT** que cette recette sera portée au budget principal 2025 au compte 7751 et que le bien mobilier vendu sera sorti du patrimoine communal.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission

